

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1279

30 mai 2013

SOMMAIRE

1stAMG S.A.	61392	LUXSAT Luxembourg S.à r.l.	61357
Aguila 3 S.A.	61389	Malouvag S.A., SPF	61386
Asia Wood Furnitures S.A.	61378	McEwan Solar Lux S.à r.l.	61357
CDR Bounty (Luxembourg) S.à r.l.	61346	Merrill Lynch Equity S.à r.l.	61387
Clearstream International	61354	MOF III Investments S. à r.l.	61364
EuroPRISA Lombard Street Acquisition S.à r.l.	61368	Moore Emerging Markets, (Luxembourg) S.à r.l.	61388
Fondation Roland van Caloen	61376	Njord Wind S.à r.l.	61364
GP Financial Management S.à r.l.	61354	Nucco 4 S.A.	61366
Habitare Green Concept S.A.	61366	Nucco 4 S.A.	61375
HL Security S.à r.l.	61350	Partinverd S.à r.l.	61366
IF 1 Sàrl	61389	Peinture Putz SA	61377
IF Log 1 Sàrl	61390	PFCE Hungary S.à r.l.	61347
IF Three 1 S.à r.l.	61391	Project Immo	61379
IF Three Log 1 S.à r.l.	61390	Project Time	61379
IF Three Top S.à r.l.	61390	RS Lighting s.à r.l.	61368
IF Two Top S.à r.l.	61392	Septième Ciel	61352
IG TOP S.à r.l.	61392	Severn Trent Luxembourg Overseas Hol- dings S.à r.l.	61372
Immo Centre Promotion S.à r.l.	61364	Silverlands Luxembourg (T1) S.à r.l.	61357
INFORMATION TECHNOLOGIES & TE- LECOMMUNICATIONS SARL, en abrégé IT&T SARL	61391	Société Internationale d'Investissements Financiers et Technologiques S.A.	61347
ING Lux-Ré S.A.	61391	Solferino Acquisition SA	61349
IRE UK III	61388	TE Capital S.à r.l.	61349
Julius Baer Investment Services S.à r.l. ...	61388	Tek Distribution S.A.	61365
LCE 7 Luxembourg GP S.à r.l.	61346	Tempus Holdings A S.à r.l.	61389
LCE Allemagne 4 S.à r.l.	61352	Tridelta Heal Beteiligungsgesellschaft S.A.	61375
LCE Allemagne 6 S.à r.l.	61350	Trust International Luxembourg S.A.	61375
Life Sciences Investments S.A.	61387	Valve S.à r.l.	61365
Locart Construction S.A.	61366	Vidale & Gloesener S.à r.l.	61369
LundPro S.à r.l.	61377	Wader A.G.	61379
LUX COM Co Limited	61349		
Lux-Distri-Pharma S.A.	61387		

LCE 7 Luxembourg GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.921.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 9 avril 2013:

- La démission de Claire Théobald en tant que gérant A de la Société est acceptée avec effet immédiat;
- En Lee, née le 31 octobre 1982 à Singapour, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élue nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013046241/14.

(130056650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

CDR Bounty (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.989.166,73.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.461.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 20 février 2013 les décisions suivantes:

- nommer M. Gregory Lai, né le 8 mars 1979 à Lyon, France, ayant son adresse professionnelle au 33 King Street, Cleveland House, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni et M. Xavier Poncelet, né le 5 février 1981 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- reconnaître que le conseil de gérance est dès lors composé de:

- * Marco Herbst;
- * Theresa A. Gore;
- * Gregory Lai;
- * Philippe Leclercq;
- * Yves Cheret;
- * Laurence Gobelet; et
- * Xavier Poncelet.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 6 mars 2013 les décisions suivantes:

- nommer M. Sundeep Arora, né le 29 novembre 1969 à Sale, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à The Vault, Dakota Drive, Estuary Commerce Park, L248RJ Speke, Liverpool, Royaume-Uni et M. Laurent Ricci, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- reconnaître que le conseil de gérance est dès lors composé de:

- * Marco Herbst;
- * Theresa A. Gore;
- * Gregory Lai;
- * Philippe Leclercq;
- * Yves Cheret;
- * Laurence Gobelet;
- * Xavier Poncelet;
- * Sundeep Arora; et
- * Laurent Ricci.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013035052/40.

(130042992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

SIIF TECH S.A., Société Internationale d'Investissements Financiers et Technologiques S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 561.986.226,74.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 39.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013029466/12.

(130035485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

PFCE Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 459.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.699.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of March.

Before US, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PFCE Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.702, hereby represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 14th, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "PFCE Hungary S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem on September 12, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1059 of October 11, 2003, and modified last time by deed of Me Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on December 5th, 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 490 of February 27th, 2013.

The capital of the company is fixed at four hundred forty-nine thousand euro (449,000.- EUR) represented by four hundred forty-nine (449) shares of a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of ten thousand euro (10,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of four hundred forty-nine thousand euro (449,000.- EUR) to four hundred fifty-nine thousand euro (459,000.- EUR), by issuing five (10) new shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the ten (10) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand euro (1,000.- EUR) together with a total issue premium of five hundred euro (500.- EUR), so that the amount of ten thousand five hundred euro (10,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at four hundred fifty-nine thousand euro (459,000.- EUR), represented by four hundred fifty-nine (459) shares of a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

PFCE Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.702, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 14 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle PFCE Hungary S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1059 du 11 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 5 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 490 du 27 février 2013.

Le capital social de la société est fixé à quatre cent quarante-neuf mille euros (449.000,- EUR) représenté par quatre cent quarante-neuf (449) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune."

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de dix mille euros (10.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent quarante-neuf mille euros (449.000,- EUR) à quatre cent cinquante-neuf mille euros (459.000,- EUR), par l'émission de dix (10) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les dix (10) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, ensemble avec une prime d'émission totale de cinq cents euros (500,- EUR) de sorte que le montant de dix mille cinq cents euros (10.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent cinquante-neuf mille euros (459.000,- EUR), représenté par quatre cent cinquante-neuf (459) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2013. LAC/2013/14432. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013044606/96.

(130054558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

TE Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.247.420,00.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 155.481.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013045800/11.

(130055821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

LUX COM Co Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8280 Kehlen, 8, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 100.956.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013046254/11.

(130056370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Solferino Acquisition SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.989.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
de l'actionnaire unique de la Société tenue en date du 28 mars 2013*

En date du 28 mars 2013, l'assemblée générale de l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Messieurs Jan Willem OVERHEUL (administrateur de catégorie B), Miroslav STOEV (administrateur de catégorie B) et Madame Arieke BOLLEMEIJER (administrateur de catégorie A) de leurs mandats d'administrateurs de la Société avec effet immédiat;

- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

* Monsieur Tim BREITENSTEIN, né le 5 février 1975 à Offenbach/Main, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Junghofstrasse 13-15, D-60311 Frankfurt/Main, Allemagne, administrateur de catégorie A;

* Monsieur Stefan KOCH, né le 15 octobre 1978 à Berlin, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur de catégorie A et président du conseil d'administration;

* Monsieur Jean-Bernard FALCO, né le 26 octobre 1968 à Montreuil (Seine Saint Denis), France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 96, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, administrateur de catégorie B;

* Madame Cornelia METTLEN, née le 29 janvier 1963 à Saint-Vith, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, administrateur de catégorie B.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Stephan KOCH, administrateur de catégorie A et président

- Monsieur Tim BREITENSTEIN, administrateur de catégorie A

- Monsieur Jean-Bernard FALCO, administrateur de catégorie B

- Madame Cornelia METTLEN, administrateur de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

SOLFERINO ACQUISITION SA

Signature

Référence de publication: 2013044004/32.

(130053055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

LCE Allemagne 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.306.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 9 avril 2013:

- La démission de Claire Théobald en tant que gérant A de la Société est acceptée avec effet immédiat;
- En Lee, née le 31 octobre 1982 à Singapour, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élue nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013046239/14.

(130056050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

HL Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 176.370.

—
STATUTS

L'an deux mille treize,

Le vingt-sept mars,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Lucien HOTTIER, gérant de sociétés, né à Hayange (France), le 4 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'installation d'alarmes et de vidéo-surveillance ainsi que de systèmes électriques.

La société peut emprunter avec ou sans garantie.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "HL SECURITY S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Foetz.

Il peut être transféré dans les limites de la commune de Foetz par simple décision du ou des gérants. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, à savoir Monsieur Lucien HOTTIER, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées de la manière suivante:

- par un versement en espèces d'une valeur de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,00), cette somme se trouvant dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît;

- par des apports en nature évalués à neuf mille euros (EUR 9.000,00), lesquels apports sont plus amplement détaillés et énumérés dans la déclaration d'apports datée du 20 février 2013 ainsi que dans l'évaluation d'apports émise par Monsieur Laurent WARION, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4178 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert; les documents prémentionnés, signés «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec ce dernier.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille treize.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Décisions de l'associé unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Lucien HOTTIER, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Hottier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mars 2013. Relation: LAC/2013/14640. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013045020/94.

(130055102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

LCE Allemagne 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.307.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 9 avril 2013:

- La démission de Claire Théobald en tant que gérant A de la Société est acceptée avec effet immédiat;
- En Lee, née le 31 octobre 1982 à Singapour, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élue nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013046237/14.

(130056395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Septième Ciel, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1110 Findel, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg F 9.490.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt sept mars.

Entre les soussignés:

1. Monsieur Nicolas Ivanoff, pilote professionnel, demeurant 17 Place des Martyrs B-1000 Bruxelles, de nationalité française;

2. Monsieur Robert Alberti, avocat, demeurant 26 rue des Marronniers F-75016 Paris, de nationalité française;

3. L'association de droit français Septième Ciel, déclarée à la Préfecture de Police de Paris sous le n° W751177784 dont le siège social est 12 rue des Pyramides F-75001 Paris, représentée par son président en fonctions,

Il a été constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée.

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association sans but lucratif prend la dénomination «Septième Ciel».

Art. 2. Objet. L'association a pour objet la valorisation et la promotion du patrimoine aéronautique national ou international ainsi que la formation et l'entraînement des pilotes d'aéronef. L'association se donne pour mission de promouvoir et valoriser l'aviation légère par le maintien en état de vol et l'exploitation d'aéronefs représentatifs de l'aviation légère.

Art. 3. Siège. L'association a son siège social à Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. Durée. La durée de l'association est illimitée.

Art. 5. Membres associés. L'association se compose de membres associés comprenant les membres fondateurs énumérés ci-dessus ainsi que les personnes physiques ou morales qui par la suite adhèrent aux présents statuts et sont agréées en qualité de membres associés par l'Assemblée Générale sur la recommandation de deux associés dont l'un au moins est un membre fondateur.

Peut devenir membre de l'association, toute personne ayant un intérêt dans le domaine aéronautique. Les membres associés jouissent seuls des droits et avantages prévus par la loi du 21 avril 1928 et les présents statuts.

Le nombre de membres associés est illimité sans pouvoir être inférieur à trois.

Art. 6. Perte de la qualité de membre. Tout membre qui cesse de faire partie de l'association pour un motif quelconque perd l'ensemble des droits et avantages que confère l'association, les cotisations qui ont été versées restant acquises à l'association. S'il réintègre l'association, les conditions applicables sont les mêmes que pour les nouveaux membres.

La qualité de membre se perd par:

- La démission à l'initiative du membre,
- Le non-paiement de la cotisation annuelle,
- La radiation en cas de comportement dommageable à l'association ou non conforme aux statuts ou au règlement intérieur s'il en est établi un. La radiation est prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix des membres présents, l'intéressé ayant été appelé à fournir ses explications devant l'assemblée,
- Le décès ou la dissolution du membre.

Art. 7. Cotisations et Droits d'inscription. Une cotisation annuelle dont le montant est révisable tous les ans est exigée de chaque membre pour le fonctionnement interne de l'association. Ce montant est fixé par l'Assemblée générale.

Tout nouveau membre acquitte de plus un droit d'inscription unique et révisable dont le montant est fixé par l'Assemblée générale qui statue sur son adhésion.

Art. 8. Assemblée générale. L'assemblée générale décide souverainement de l'activité générale, des buts et de l'orientation de l'association, en conformité avec les présents statuts, la loi du 21 avril 1928 et les lois spéciales éventuellement applicables.

Elle peut décider sur toutes les questions d'administration même si la compétence du Conseil d'administration est également prévue.

Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

- la modification des statuts,
- la nomination et la révocation des administrateurs,
- l'approbation des comptes, budgets et rapport de gestion du Conseil d'administration, l'admission de membres, l'exclusion de membres,
- la fixation du droit d'inscription et de la cotisation annuelle à payer par les membres.
- la dissolution de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile sur convocation du conseil d'administration faisant état de l'ordre du jour. La convocation peut intervenir par tous moyens.

Tous les membres disposent d'une voix pour les votes dans les assemblées générales. Les membres qui sont des personnes morales sont représentés par les organes qui sont statutairement appelés à les représenter. Il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Sauf dans les cas où les statuts ou la loi prévoient une majorité spécifique, les décisions sont prises par l'assemblée à la majorité simple des membres présents et représentés.

Pour toute modification de statuts ainsi que pour une décision prononçant la dissolution de l'association et pour une décision d'exclusion d'un membre, une majorité des deux tiers des voix valablement émises est requise.

Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Les décisions de l'assemblée générale sont consignées sur un procès-verbal.

Les modifications qui se sont produites parmi les membres de l'association seront reportées et déposées conformément à l'art. 10 de la loi du 21 avril 1928. Par dérogation à cette disposition, la liste des membres pourra être complétée dans un délai de trois mois à compter de la clôture de l'année sociale.

Art. 9. Administration: Conseil d'administration - Administrateur délégué. L'association est gérée par un Conseil d'administration composé de un membre au moins et trois membres au plus, le nombre d'administrateurs étant déterminé par l'assemblée générale qui les désigne à la majorité simple des votes valablement émis.

En cas de pluralité d'administrateurs, ceux-ci répartissent entre eux, à simple majorité, les fonctions de président, secrétaire et trésorier.

En cas d'administrateur unique, celui-ci cumule ces fonctions sous la dénomination d'Administrateur délégué

La durée du mandat d'administrateur est de trois ans. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association.

Le Conseil d'administration délibère chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'administration doit se réunir à la demande des deux tiers de ses membres ou à la demande de son président. Il prend ses décisions à la majorité des voix. En cas de parité des voix, celle du président compte double. En cas d'administrateur unique, l'Administrateur délégué consigne sur procès-verbal les principales décisions qu'il est amené à prendre.

Art. 10. Représentation. L'association est engagée par la signature du Président du conseil d'administration ou de l'Administrateur délégué selon le cas.

Art. 11. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 12. Comptes. Chaque année le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée générale le compte des recettes et dépenses de l'année écoulée ainsi que le budget de l'année suivante.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté conformément pour autant que possible à l'objet de l'association à une association qui sera désignée par l'assemblée générale.

Art. 14. Divers. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sont applicables.

Référence de publication: 2013045883/94.

(130055001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

GP Financial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.475.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 décembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013046128/13.

(130056362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Clearstream International, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.350.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of March.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of CLEARSTREAM INTERNATIONAL, a société anonyme having its registered office at 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 72.350, incorporated pursuant to a notarial deed on October 28, 1999, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1018, on December 31, 1999 (the Company).

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 October 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 2348 of 2 December 2009.

The meeting is presided by Mr Olivier Neuberg, private employee, residing professionally at 42, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Nancy Bankhead, private employee, residing professionally at 42, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Olivier Neuberg, prenamed.

The chairman declares and requires the notary to act and the meeting agrees:

- that all the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting;

- that the proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed;

- that pursuant to the attendance list, the whole share capital is represented and all the represented shareholders declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements;

- that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1) Change of the Article 8.8 to the Articles of Incorporation.

"Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be validly passed in writing, by telegram or any other similar means of communication, to the extent that each Director has expressly (i) approved that the resolution may be passed in writing and (ii) signed a document containing the text of such resolution. Failure by any Director to respond within twenty business days from the date of receipt of such resolution shall constitute approval of such resolution. The date of such resolution shall be the date on which the final approval is given."

2) Change of the Article 11.1 to the Articles of Incorporation.

"The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or by written consent in accordance with article 8 of these articles of incorporation."

3) Change of the Article 20 to the Articles of Incorporation

"The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by article 15 hereabove."

After duly considering the items on the agenda, the meeting unanimously resolves:

First resolution

The general meeting resolves to amend the Article 8.8 of the Company's Articles of Incorporation as follows:

" **8.8.** Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be validly passed in writing, by telegram or any other similar means of communication, to the extent that each Director has expressly (i) approved that the resolution may be passed in writing and (ii) signed a document containing the text of such resolution. Failure by any Director to respond within twenty business days from the date of receipt of such resolution shall constitute approval of such resolution. The date of such resolution shall be the date on which the final approval is given."

Second resolution

The general meeting resolves to amend the Article 11.1 of the Company's Articles of Incorporation as follows:

" **11.1.** The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or by written consent in accordance with article 8 of these articles of incorporation."

Third resolution

The general meeting resolves to amend the Article 20 of the Company's Articles of Incorporation as follows:

" **20.** The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by article 15 hereabove"

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour de mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CLEARSTREAM INTERNATIONAL, une société anonyme ayant son siège social au 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72.350, constituée suivant acte notarié en date du 28 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1018, en date du 31 décembre 1999 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 22 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2348, en date du 2 décembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Neuberg, employé privé, demeurant professionnellement au 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nancy Bankhead, employée privée, demeurant professionnellement au 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Neuberg, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- que tous les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau;

- que resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur” par les comparants et le notaire soussigné;

- qu'en vertu de la liste de présence, l'intégralité du capital social est présent ou représenté et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été avisés et avoir eu connaissance de l'agenda avant l'assemblée, et acceptent de renoncer aux formalités de convocation;

- que la présente assemblée a été dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 8.8 des statuts.

"Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être valablement prise par écrit, par télégramme ou tout autre moyen de communication similaire, à condition que chaque administrateur ait expressément (i) approuvé que la résolution soit adoptée par écrit et (ii) signé le document contenant le texte de cette résolution. L'absence de réponse, de la part d'un administrateur, dans les vingt jours ouvrables à partir de la réception de cette résolution, équivaldra à l'approbation de la résolution. La date de cette résolution sera celle de la dernière approbation."

2) Modification de l'article 11.1 des statuts.

" **11.1.** Les administrateurs peuvent agir uniquement dans le cadre de réunions du conseil d'administration dûment convoquées, ou par accord écrit conformément à l'article 8 des présents statuts."

3) Modification de l'article 20 des statuts.

"Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 15 ci-dessus."

Après avoir dûment considéré l'ordre du jour, l'assemblée décide à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8.8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **8.8.** Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être valablement prise par écrit, par télégramme ou tout autre moyen de communication similaire, à condition que chaque administrateur ait expressément (i) approuvé que la résolution soit adoptée par écrit et (ii) signé le document contenant le texte de cette résolution. L'absence de réponse, de la part d'un administrateur, dans les vingt jours ouvrables à partir de la réception de cette résolution, équivaldra à l'approbation de la résolution. La date de cette résolution sera celle de la dernière approbation."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **11.1.** Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 15 ci-dessus."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 20 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

" **20.** Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 15 ci-dessus."

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Olivier Neuberg, Nancy Bankhead, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 mars 2013. LAC / 2013 / 13917. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013044330/149.

(130054401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

McEwan Solar Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.125.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013046269/11.

(130056369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

LUXSAT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 7, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 146.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 avril 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013046258/11.

(130056719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Silverlands Luxembourg (T1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.544.000,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 176.358.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Silverstreet Private Equity Strategies Soparfi, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 167.402 and having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg,

here represented by Maître Julie GORDET, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 22nd, 2013.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by the present deed between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositories and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "Silverlands Luxembourg (T1) S.à r.l.".

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at two million five hundred forty-four thousand US dollars (USD 2,544,000), represented by two million five hundred forty-four thousand (2,544,000) shares of a nominal value of one US dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the joint signature of any two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the provisions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and Payment

Silverstreet Private Equity Strategies Soparfi, prenamed, subscribed for the two million five hundred forty-four thousand (2,544,000) shares representing the entire share capital of the Company.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of two million five hundred forty-four thousand US dollars (USD 2,544,000) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2013.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand euro (EUR 3,000).

The amount of the share capital is evaluated at one million nine hundred fifty-four thousand eight hundred twenty-six euro and eighteen cents (EUR 1,954,826.18).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Simon Lloyd James MORGAN, partner, SilverStreet Capital LLP, born in Harare (Zimbabwe) on March 17th, 1965, with professional at 20 Garrick Street, London WC2E 9BT, United Kingdom;

- Mr Edwin DOEG, Director, SilverStreet Capital LLP, born in London (England) on July 1st, 1949, with professional at 20 Garrick Street, London WC2E 9BT, United Kingdom; and

- Mrs Hanna Esmee DUER, Director, The Directors' Office born in Gentofte, Denmark on May 7th, 1966, with professional at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq mars

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Silverstreet Private Equity Strategies Soparfi, une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.402 et ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg,

ici représentée par Maître Julie GORDET, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 mars 2013.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux, de même que différentes classes de tels instruments.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "Silverlands Luxembourg (T1) S.à r.l.".

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à deux millions cinq cent quarante-quatre mille US dollars (2.544.000,- USD), représenté par deux millions cinq cent quarante-quatre mille (2.544.000) parts sociales d'une valeur nominale de un US dollar (1,- USD) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions relative aux sociétés à responsabilité limitée de la section XII de la Loi de 1915.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il sera fait référence à la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Silverstreet Private Equity Strategies Soparfi, préqualifiée, a souscrit les deux millions cinq cent quarante-quatre mille (2.544.000) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de deux millions cinq cent quarante-quatre mille US dollars (2.544.000,- USD) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille euros (3.000,- EUR).

Le montant du capital social est évalué à un million neuf cent cinquante-quatre mille huit cent vingt-six euros et dix-huit cents (1.954.826,18 EUR).

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Simon Lloyd James MORGAN, Partner, SilverStreet Capital LLP, né à Harare (Zimbabwe) le 17 mars 1965, avec adresse professionnelle au 20 Garrick Street, London WC2E 9BT, Royaume Uni;

- Monsieur Edwin DOEG, Director, SilverStreet Capital LLP, né à Londres (Angleterre) le 1^{er} juillet 1949, avec adresse professionnelle au 20 Garrick Street, London WC2E 9BT, Royaume Uni; et

- Madame Hanna Esmee DUER, Director, The Directors' Office, née à Gentofte (Danemark) le 7 mai 1966, avec adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Constataion

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Gordet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 avril 2013. LAC/2013/15250. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013045254/347.

(130054754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Immo Centre Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 24.378.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046786/9.

(130057360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Njord Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 212.300,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 130.710.

EXTRAIT

Il résulte lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 20 septembre 2012 les décisions suivantes:

- Nommer Monsieur Luigi Pettinicchio demeurant professionnellement au 2 More London Riverside SE1 2AP Londres-Royaume – Uni, en tant que gérant A de la Société, avec effet au 20 septembre 2012 et pour une durée illimitée.

- Révoquer Monsieur Jens Thomassen demeurant professionnellement au 2 More London Riverside SE1 2AP Londres-Royaume – Uni, de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 20 septembre 2012.

- Reconnaître que le conseil de gérance est dès lors constitué de:

Mme Nadia Dziwinski gérant B

Mr Francois Champon gérant B

Mr Robert de Laszlo gérant A

Mr Luigi Pettinicchio gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013046890/21.

(130056833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

MOF III Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.634.

EXTRAIT

En date du 10 avril 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Claire Théobald, en tant que gérant B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.

- En Lee, née le 31 octobre 1982 à Singapour, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013046880/14.

(130057099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Valve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.804.

—
Extrait rectificatif concernant la modification déposée le 7 mars 2013 sous la référence L130039665

Le présent document est établi en vue de corriger les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. En effet, une erreur s'est produite lors du dépôt enregistré en date du 7 mars 2013 sous la référence L130039665.

La Société a transféré son siège social au:

- 26, Boulevard Royal, Suite 227, L-2449 Luxembourg.

Toutes les autres dispositions de la publication demeurent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Valve S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013048247/19.

(130058805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Tek Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.449.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 décembre 2012 que:

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes au poste d'administrateur pour une durée de six ans:

- Monsieur Ichem Bouzenad, dirigeant de société, né le 2 août 1967 à Alger (Algérie) demeurant à route de la Gare, CH-1937 Osieres (Suisse)

- Monsieur Gilles Martichoux, dirigeant de société, né le 12 novembre 1970 à Paris (France), demeurant à 40, Marie Depage B-1180 Bruxelles et

- Monsieur Alain Lorang, diplômé en sciences politiques, né le 31 mars 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 41, avenue du 10 Septembre, L-2551 Luxembourg

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale se tenant en 2018.

L'assemblée décide de nommer la personne suivante au poste d'administrateur délégué pour une durée de six ans:

- Monsieur Gilles Martichoux, dirigeant de société, né le 12 novembre 1970 Paris (France), demeurant à 40, Marie Depage B-1180 Bruxelles.

Le mandat de l'Administrateur délégué prendra fin lors de l'assemblée générale se tenant en 2018.

L'assemblée décide de nommer la personne suivante au poste de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

- La société FIDU-CONCEPT Sàrl, 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 38.136 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale se tenant en 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013048234/26.

(130058530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Partinverd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.700.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.360.

Dans le cadre de cessions de parts sociales, le capital social de la société PARTINVERD SARL se répartit, à dater du 28 septembre 2012, de la manière suivante:

1. Roland VERDANNET	25.667 parts sociales
29, Chemin de Grange-Canal	
CH-1223 Cologny	
Suisse	
2. Gilles VERDANNET	25.667 parts sociales
8A, avenue de Miremont	
CH-1206 Genève	
Suisse	
3. PARTINVERD S. à r.l.	25.666 parts sociales
412F, Route d'Esch	
L-2086 Luxembourg	
inscrite au RCS sous le n° B98360	
TOTAL	77.700 parts sociales

Le 9 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

PARTINVERD SARL

G. VERDANNET / P. MESTDAGH

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013046337/28.

(130056526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Nucco 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 174.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013046313/10.

(130056368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

**Habitare Green Concept S.A., Société Anonyme,
(anc. Locart Construction S.A.).**

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestee.

R.C.S. Luxembourg B 163.477.

L'an deux mille treize, le vingt-sept février.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "LOCART CONSTRUCTION S.A.", établie et ayant son siège social à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestee, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163.477 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2677 du 4 novembre 2011,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en remplacement dudit notaire Henri HELLINCKX, en date du 8 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1733 du 10 juillet 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc HILGER, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michael AGOSTINI, étudiant, demeurant à L-4985 Sanem, 1, rue du Verger.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en "Habitare Green Concept S.A." et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts;

2. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts

« **Art. 4.** La société a pour objet l'activité d'entrepreneur de constructions, de voirie, de pavage, de terrassement et d'excavation de terrains, ainsi que le commerce de matériaux de construction.

Elle pourra élaborer tous projets, plans, études, calculs et expertises, et exécuter par ses propres moyens ou en collaboration avec toutes autres entreprises tous travaux de construction, de génie civil et de voirie.

La société a également pour objet la promotion immobilière, l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur de biens immobiliers, par location, vente, échange et, généralement, de toute autre manière, ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles à la réalisation effective de l'objet social.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la société peut effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales ou industrielles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et encore accomplir toutes les opérations de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social."

3. Démission de Monsieur Fernand CAIXINHA de sa fonction d'administrateur de la Société, avec décharge;

4. Démission de Monsieur Christian KOCH de sa fonction d'administrateur-délégué de la Société, avec décharge;

5. Nomination de Monsieur Michael AGOSTINI, étudiant, né à Differdange, le 7 octobre 1989, demeurant à L-4985 Sanem, 1, rue du Verger, et de Madame Angela AGOSTINI-BESCHI, femme au foyer, née à Differdange, le 22 décembre 1964, demeurant à L-4985 Sanem, 1, rue du Verger, comme administrateurs et fixation de la durée de leurs mandats;

6. Acceptation de la démission de la société "PREMIUM ADVISORY PARTNERS S.A." de ses fonctions de commissaire aux comptes;

7. Nomination de la société à responsabilité limitée "FIDU-CONCEPT SARL", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 38136, comme nouveau commissaire aux comptes de la Société;

8. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "Habitare Green Concept S.A." et de modifier subséquemment l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Habitare Green Concept S.A.", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

Troisième résolution

L'assemblée:

- accepte la démission de Monsieur Fernand CAIXINHA de sa fonction d'administrateur de la Société et lui accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat;
- accepte la démission de Monsieur Christian KOCH de ses fonctions d'administrateur-délégué et d'administrateur de la Société et lui accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de ses mandats;
- nomme Monsieur Michael AGOSTINI et Madame Angela AGOSTINI-BESCHI, préqualifiés, comme administrateurs de la Société, leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018;
- accepte la démission de la société "PREMIUM ADVISORY PARTNERS S.A." de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société et lui accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat; et
- nomme la société "FIDU-CONCEPT SARL", prédésignée, comme nouveau commissaire aux comptes de la Société, son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent vingt euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. HILGER, M. AGOSTINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2013 LAC/2013/10190. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013045102/98.

(130055011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

EuroPRISA Lombard Street Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 110.926.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 30 novembre 2012, que l'associé ACCA Privatstiftung a cédé 15 parts de ses parts sociales et l'associé Anonymos Privatstiftung a cédé 15 parts de ses parts sociales détenues dans la société EuroPRISA Lombard Street Acquisition S.à r.l., à EuroPRISA Luxembourg Holding Company P S.à r.l., avec siège social au 15 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, numéro de registre B 113.414.

Luxembourg, le 10 April 2013.

Pour EuroPRISA Lombard Street Acquisition S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013046542/16.

(130056707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

RS Lighting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.058.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013046380/11.

(130056306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Vidale & Gloesener S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2114 Luxembourg, 10, rue Malakoff.

R.C.S. Luxembourg B 71.658.

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

- Monsieur Silvano VIDALE, graphiste, né le 20 février 1975 à Luxembourg, demeurant à L-6246 Rippig, 10, Am Pesch.

I.- Lequel comparant a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société «VIDALE & GLOESENER, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2114 Luxembourg, 10, rue Malakoff, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.658, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 7 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 896 du 26 novembre 1999, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et libérées.

Transmission de parts sociales - Succession

III.- Il résulte d'une déclaration de succession relative au décès «ab intestat», survenu en date du 17 juillet 2012 à Luxembourg, de Monsieur Tom GLOESENER, célibataire, ayant demeuré en dernier lieu à L-1931 Luxembourg, 51, Avenue de la Liberté, que les cinquante (50) parts sociales qu'il détenait dans la société à responsabilité limitée «VIDALE & GLOESENER, S.à r.l.», ont été transmises à parts égales aux personnes suivantes:

- Monsieur Roger GLOESENER, né le 15 juin 1946 à Luxembourg, et son épouse Madame Clara EICH, née le 1^{er} janvier 1954 à Esch-sur-Alzette, demeurant ensemble à L-9390 Reisdorf, 25, Cité Jean Hientgen (ses parents);

- Monsieur Bob GLOESENER, né le 5 avril 1977 à Luxembourg, demeurant à L-7662 Medernach, 10, Halsbach (son frère);

- Monsieur Jeff GLOESENER, né le 27 juillet 1981 à Luxembourg, demeurant à L-9390 Reisdorf, 25, Cité Jean Hientgen (son frère).

Ce décès n'a pas donné lieu ni à une cessation d'usufruit, ni à une dévolution de fidéi-commis.

Cessions de parts sociales

IV.- Il résulte de plusieurs cessions de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 7 mars 2013, que les héritiers prénommés, Monsieur Roger GLOESENER, Madame Clara EICH, Monsieur Bob GLOESENER et Monsieur Jeff GLOESENER ont cédé et transporté, avec effet au 15 mars 2013, toutes leurs cinquante (50) parts sociales, qu'ils détenaient par voie de succession dans la Société «VIDALE & GLOESENER, S.à r.l.», à Monsieur Silvano VIDALE, pré-qualifié, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties.

Le cessionnaire reconnaît avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la Société, de sorte que la cession intervient sans garantie d'actif et de passif.

Le prix de la cession convenu entre parties ne sera pas sujet à révision pour quelque raison que ce soit.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts de la Société de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la Société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Le cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

V. Pour des raisons d'opposabilité à la société et aux tiers, Monsieur Silvano VIDALE, prénommé, en sa qualité de gérant unique de la Société «VIDALE & GLOESENER, S.à r.l.», déclare accepter la prédite cession de parts sociales au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

VI. En raison de la prédite cession de parts sociales, les parts sociales de la Société «VIDALE & GLOESENER, S.à r.l.» appartiennent entièrement à l'associé unique comme suit:

- Monsieur Silvano VIDALE, pré-qualifié, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Assemblée Générale Extraordinaire

VII. Suite à la transmission des parts sociales par voie successorale reprise ci-avant et suite aux cessions de parts sociales actées ci-avant, le comparant étant le seul et unique associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social, s'est

réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

Ordre du jour:

1. Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter au niveau statutaire la possibilité de l'existence d'un associé unique et de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

2. Divers.

Première résolution

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet social l'exploitation d'une agence de publicité et d'un atelier graphique.

La Société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et autres droits se rattachant à ces brevets ou marques ou pouvant les compléter.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «VIDALE & GLOESENER, S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. VIDALE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 20 mars 2013. Relation: DIE/2013/3651. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 avril 2013.

Référence de publication: 2013045334/184.

(130055044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 605.321,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 125.032.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of the month of April.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Blanche MOUTRIER, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, unavoidably absent, the latter will remain depositary of the present minute.

There appeared:

Severn Trent Carsington Limited, a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 2, St John's Street, Severn Trent Centre, CV1 2LZ Coventry, United Kingdom and registered with the Companies House of England and Wales under number 07570384, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 125032, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, enacted on 16 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 835 of 10 May 2007. The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of the Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, of 12 July 2010, published in the Mémorial under number 1938 of 18 September 2010.

The Sole Shareholder is represented by Me Rachel Germain, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all five hundred seventy-four thousand six hundred ninety-two (574,692) shares in issue in the Company, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented and the decision can be validly taken on all items of the agenda.

3. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

A) Increase of the issued share capital of the Company from five hundred seventy-four thousand six hundred ninety-two Pounds Sterling (GBP 574,692) to six hundred five thousand three hundred twenty-one Pounds Sterling (GBP 605,321) by the issue of thirty thousand six hundred twenty-nine (30,629) new shares of a nominal value of one Pound

Sterling (GBP 1) each (the "New Shares") for an aggregate subscription price of one hundred one million forty-four thousand six hundred sixty-nine Pounds Sterling (GBP 101,044,669) (the "Subscription Price").

B) Subscription of the New Shares and payment of the Subscription Price by contribution in kind by Severn Trent Finance Limited of the Class A Share numbered 538,462 in Severn Trent Luxembourg Finance S.A.

C) Approval of the value of the contribution in kind, allocation out of the Subscription Price of an amount of thirty thousand six hundred twenty-nine Pounds Sterling (GBP 30,629) to the share capital and the balance to the freely distributable share premium account, and consequential amendment of the first sentence of Article 6 of the articles of association of the Company.

Thereupon the Sole Shareholder took the following decisions:

First resolution

It is resolved to increase the issued capital of the Company from five hundred seventy-four thousand six hundred ninety-two Pounds Sterling (GBP 574,692) to six hundred five thousand three hundred twenty-one Pounds Sterling (GBP 605,321) by the issue of thirty thousand six hundred twenty-nine (30,629) new shares of a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each (the "New Shares") for an aggregate subscription price of one hundred one million forty-four thousand six hundred sixty-nine Pounds Sterling (GBP 101,044,669) (the "Subscription Price").

With the approval of the Sole Shareholder, the New Shares are subscribed by Severn Trent Finance Limited, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Severn Trent Centre, 2 St John's Street, Coventry, CV1 2LZ and registered with the Companies House of England and Wales under number 06294618, here represented by Me Rachel Germain, previously named.

The Subscription Price has been fully paid up by way of a contribution in kind consisting of the Class A Share numbered 538,462 in Severn Trent Luxembourg Finance S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the RCS under number B 125167 and having a share capital of one million five hundred and thirty-eight thousand four hundred and sixty-two Pounds Sterling (GBP 1,538,462).

The above assets contributed have been valued at one hundred one million forty-four thousand six hundred sixty-nine Pounds Sterling (GBP 101,044,669) as described in a report of the board of managers of the Company dated _ 2013 (which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed).

The Sole Shareholder approved the valuation of the contribution in kind and decided to allocate out of the Subscription Price an amount of thirty thousand six hundred twenty-nine Pounds Sterling (GBP 30,629) to the share capital and the balance to the freely distributable share premium account.

The contributor declares that it is the sole owner of the assets contributed that they are free of any pledge or other charges and that there is no impediment to the contribution to the present Company.

Proof of the existence of the contribution in kind and the transfer to the Company of that contribution in kind was shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of capital, it is resolved to amend the first sentence of Article 6 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at six hundred five thousand three hundred twenty-one Pounds Sterling (GBP 605,321) represented by six hundred five thousand three hundred twenty-one (605,321) Shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each."

There being no further item on the agenda, the decision of the Sole Shareholder was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 7,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the representative of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, empêchée, cette dernière restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Severn Trent Carsington Limited, une société constituée sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 2, St John's Street, Severn Trent Centre, CV1 2LZ Coventry, Royaume-Uni et inscrite au Companies House of England and Wales sous le numéro 07570384, étant l'associé unique (l'"Associé Unique") de "Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125032 et constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 16 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 835 du 10 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2010, publié au Mémorial sous le numéro 1938 le 18 septembre 2010.

L'Associé Unique est représenté par Me Rachel Germain, maître en droit, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration (qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les cinq cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-douze (574.692) parts sociales émises de la Société, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune.
2. L'Associé Unique était représenté par procuration de sorte que toutes les parts sociales émises dans la Société sont représentées et la décision peut valablement être prise sur tous les points de l'ordre du jour.
3. Les points sur lequel les résolutions doivent être passées sont les suivants:

Agenda

A) Augmentation du capital émis de la Société de cinq cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-douze Livres Sterling (GBP 574.692) à six cent cinq mille trois cent vingt et un Livres Sterling (GBP 605.321) par l'émission de trente mille six cent vingt-neuf (30.629) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de cent un millions quarante-quatre mille six cent soixante-neuf Livres Sterling (GBP 101.044.669) (le «Prix de Souscription B) Souscription des Nouvelles Parts Sociales et paiement du Prix de Souscription au moyen d'un apport en nature par Severn Trent Finance Limited de l'Action de Classe A numérotée 538.462 de Severn Trent Luxembourg Finance S.A.

C) Approbation de la valeur de l'apport en nature, affectation sur le Prix de Souscription d'un montant de trente mille six cent vingt-neuf Livres Sterling (GBP 30.629) au capital social et du solde au compte de la prime d'émission librement distribuable et modification subséquente de la première phrase de l'Article 6 des statuts de la Société.

A la suite de quoi, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital émis de la Société de cinq cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-douze Livres Sterling (GBP 574.692) à six cent cinq mille trois cent vingt et un Livres Sterling (GBP 605.321) par l'émission de trente mille six cent vingt-neuf (30.629) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de cent un millions quarante-quatre mille six cent soixante-neuf Livres Sterling (GBP 101.044.669) (le «Prix de Souscription»).

Moyennant l'approbation de l'Associé Unique, les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Severn Trent Finance Limited, une société constituée sous le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au Severn Trent Centre, 2 St John's Street, Coventry, CV1 2LZ, enregistrée auprès du Companies House of England and Wales sous le numéro 06294618, représentée par Me Rachel Germain, prénommée.

Le Prix de Souscription a été intégralement libéré au moyen d'un apport en nature constitué de l'Action de Classe A numérotée 538.462 de Severn Trent Luxembourg Finance S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7A rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du RCS sous le numéro B 125.167 et ayant un capital social de un million cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux Livres Sterling (GBP 1.538.462).

Ces avoirs faisant l'objet de l'apport en nature ont été évalués à cent un millions quarante-quatre mille six cent soixante-neuf Livres Sterling (GBP 101.044.669) tel que décrit dans un rapport du conseil de gérance de la Société daté du _ 2013 (rapport d'évaluation qui sera annexé et enregistré avec le présent acte).

L'Associé Unique a approuvé l'évaluation de l'apport en nature et a décidé d'affecter sur le Prix de Souscription un montant de trente mille six cent vingt-neuf Livres Sterling (GBP 30.629) au capital social et le solde au compte de la prime d'émission librement distribuable.

L'apporteur déclare et certifie qu'il est l'unique propriétaire des avoirs faisant l'objet de l'apport en nature, et qu'ils sont libres de tous gages, ou de toutes autres charges et qu'il n'y a aucun empêchement pour procéder à l'apport dans la Société.

Preuve de l'existence de l'apport en nature et du transfert à la Société de cet apport en nature a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, il a été décidé de modifier la première phrase de l'Article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social émis de la Société est fixé à six cent cinq mille trois cent vingt et un Livres Sterling (GBP 605.321) représenté par six cent cinq mille trois cent vingt et une (605.321) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1-) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à € 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le représentant de l'Associé Unique a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: GERMAIN R., GRETHEN L.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04/04/2013. Relation: EAC/2013/4505. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 05 avril 2013.

Référence de publication: 2013045248/167.

(130054649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Tridelta Heal Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 46.649.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. März 2013.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2013046474/14.

(130056063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Trust International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 45.757.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013046461/10.

(130056605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Nucco 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 174.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013046311/10.

(130056123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Fondation Roland van Caloen, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg G 39.

Bilan

au 31 décembre 2012

	31.12.2012 EUR	31.12.2011 EUR
ACTIF		
Actif immobilisé		
Immobilisations financières		
Parts dans des entreprises liées	2 253 871.43	2 253 871.43
	<u>2 253 871.43</u>	<u>2 253 871.43</u>
Actif circulant		
Créances		
Autres créances		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	115 883.08	139 568.03
Valeurs mobilières		
Autres valeurs mobilières	15 523 698.65	14 200 147.13
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	1 961 471.74	2 694 667.06
	<u>17 601 053.47</u>	<u>17 034 382.22</u>
Total Actif	19 854 924.90	19 288 253.65
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital de dotation	2 744 821.43	2 744 821.43
Fonds de réserve	311 106.37	311 106.37
Résultats reportés	16 213 525.85	16 302 206.45
Résultat de l'exercice	577 996.25	-88 680.60
	<u>19 847 449.90</u>	<u>19 269 453.65</u>
Provisions		
Autres provisions	-	1 500.00
Dettes non subordonnées		
Dettes envers des établissements de crédit dont la durée résiduelle est inférieure à un an	-	4.00
Dettes sur des achats et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure à un an	7 475.00	17 296.00
	<u>7 475.00</u>	<u>17 300.00</u>
Total Passif	19 854 924.90	19 288 253.65

*Compte de profits et pertes pour la période
du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012*

	du 01.01.2012 au 31.12.2012 EUR	du 01.01.2011 au 31.12.2011 EUR
CHARGES		
Dons versés	252 000.00	252 000.00
Autres charges externes	132 607.48	139 028.00
Autres charges d'exploitation	14 000.00	8 000.00
Corrections de valeurs et ajustement de juste valeur sur éléments financiers de l'actif circulant. Moins-values de cessions des valeurs mobilières	20 666.05	412 989.56
Intérêts et charges financières		

61377

Autres intérêts et charges	50 729.91	469 189.42
Charges exceptionnelles	-	205 889.36
Profit de l'exercice	577 996.25	-
Total Charges	1 047 999.69	1 487 096.34
PRODUITS		
Dons reçus	746 723.98	-
Reprises de corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant	270 333.75	33 885.40
Produits des éléments de l'actif circulant		
Autres produits	239 245.76	262 705.24
Autres intérêts et produits financiers		
Autres intérêts et produits financiers	241 696.20	341 825.10
Produits exceptionnels	-	760 000.00
Perte de l'exercice	-	88 680.60
Total Produits	1 497 999.69	1 487 096.34

*Budget
prévisionnel 2013*

CHARGES	EUR
Dons	350.000,00
Frais bancaires de gestion d'actifs	100.000,00
Frais de fonctionnement et charges financières	38.000,00
Autres charges d'exploitation (émoluments)	12.000,00
Profit de l'exercice	10.000,00
Total Charges	510.000,00
PRODUITS	
Dons à recevoir	P.M.
Produits financiers nets (portefeuilles)	500.000,00
Intérêts créditeurs	10.000,00
Perte de l'exercice	P.M.
Total Produits	510.000,00

Le 25 février 2013.

Jean van Caloen de Basseghem
Administrateur délégué

Référence de publication: 2013027769/84.

(130034253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

LundPro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 52, rue des Eglantiers.
R.C.S. Luxembourg B 153.374.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 avril 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013046225/11.

(130056681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Peinture Putz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9217 Diekirch, 4, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 99.454.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 11 mars
2013 à 10.00 heures*

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des administrateurs-délégués et des administrateurs suivants:

Monsieur Georges PUTZ, administrateur et administrateur-délégué, né à Ettelbruck (L) le 23.01.1965, demeurant à L – 9221 Diekirch, 168, Rue Clairefontaine

Madame Anne-Marie THILL, administrateur et administrateur-délégué, née à Ettelbruck (L) le 28.01.1973, demeurant à L – 9221 Diekirch, 168, Rue Clairefontaine

Monsieur Paul PUTZ, administrateur, né à Ettelbruck (L) le 28.07.1966, demeurant à L – 8034 Strassen, 1, Rue Michel Rodange

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2018.

Le mandat du commissaire aux comptes la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy est également renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013046340/23.

(130056580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Asia Wood Furnitures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 110.648.

L'an deux mille treize, le quatre mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ASIA WOOD FURNITURES S.A., ayant son siège social à L-3397 Roeser, 1, Rue d'Oradour sur Glane, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 110.648, constituée suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen en date du 5 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 155 du 23 janvier 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 10 août 2012 par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2468 du 4 octobre 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier LEG, administrateur de sociétés, demeurant à L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Le transfert du siège social de L-3397 Roeser, 1, rue d'Oradour sur Glane vers L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie, et la modification subséquente de l'article 4, 1^{er} alinéa des statuts comme suit:

« **Art. 4. (Premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»;

2. Divers.

IV. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

V. Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première et Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-3397 Roeser, 1, rue d'Oradour sur Glane vers la commune de Luxembourg à L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie, et de modifier par conséquent l'article 4, alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 4. (Alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents (1.200.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, R. Thill, O. Leg et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mars 2013. Relation: LAC/2013/11446. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013044802/64.

(130054639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Wader A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 45.240.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Firmensitz Ausserordentlich am 04. März 2013 um 14.00 Uhr

Die Versammlung verlängert bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2019 stattfinden wird, einstimmig folgende Mandate:

- Antonius Franciscus JOOSTEN, Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates, geboren am 01.04.1956 in Rotterdam (NL), wohnhaft in NL-4781 AG Moerdijk, Schokkerstraat 6
- Albert BOOIJ, Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates, geboren am 17.01.1955 in Amsterdam (NL), wohnhaft in NL-4513 KE Hoofdplaat, Zuidlangeweg 2
- Marchje W. KOSTER, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 17.03.1955 in Reeuwijk (NL), beruflich wohnhaft in L-5401 Ahn, 7, route du Vin

Das Mandat des Aufsichtskommissars EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38 937 wird ersetzt durch die Firma FIRELUX S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 84 589, mit Sitz in L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Dieses Mandat endet bei der ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2019 statt finden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2013046501/23.

(130056572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

**Project Immo, Société Anonyme,
(anc. Project Time).**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle op den Drieschen.

R.C.S. Luxembourg B 159.884.

L'an deux mille treize, le vingt-et-unième jour du mois de mars.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Sabrina RICHARD, indépendante, née le 30 septembre 1977 à Virton (Belgique), demeurant à L-8832 Rombach, 7, Route d'Arlon.

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle est l'associée unique de la société anonyme «PROJECT TIME», ayant son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle op den Drieschen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.884, constituée suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 16 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1266 du 10 juin 2011 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

La comparante a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Constatation de la présence d'un associé unique dans la Société;
2. Changement de la dénomination sociale de «PROJECT TIME» en «PROJECT IMMO» et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;
3. Elargissement de l'objet social de la Société modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société:

« **Art. 3.** La Société a pour objet social toutes opérations d'agent et de promoteur immobilier ainsi que les activités d'administrateur de biens et de syndic de copropriétés.

En tant qu'agent immobilier, la Société se livre ou prête son concours à:

- l'achat, la vente, l'échange, la location ou sous-location en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis;
- l'achat, la vente ou la location de fonds de commerce;
- la souscription, l'achat, la vente d'actions ou de parts de sociétés immobilières ou de tous autres titres conférant des droits réels immobiliers ou tous autres droits portant sur la propriété ou la jouissance de biens immobiliers.

En tant que promoteur immobilier, la Société fait réaliser par des hommes de l'art, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, des constructions immobilières destinées à la vente. Elle fait les démarches nécessaires à la réalisation de la construction ou de la transformation et à la commercialisation des locaux.

En tant qu'administrateur de biens, la Société gère des immeubles pour le compte des propriétaires. Elle perçoit les revenus des immeubles, en assure l'entretien, la conservation et l'amélioration dans le cadre fixé par les lois et règlements, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui.

Pour les immeubles en copropriété, elle remplit les fonctions de syndic, mandataire du syndicat. Elle assure l'exécution des dispositions du règlement de copropriété et des dispositions de l'assemblée générale; elle administre l'immeuble, pourvoit à sa conservation et à sa garde ainsi qu'à l'entretien des parties communes; elle détient et gère les fonds appartenant au syndicat.

La Société a également pour objet le commissionnement de ventes et de locations immobilières.

Elle a en outre pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte d'autrui ou en participation:

- d'effectuer toute prise de participation et d'achat d'actions;
- d'effectuer toute gestion de placement de prêt et d'emprunt;
- d'exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés ou associations;
- d'effectuer toutes opérations de mandat de gestion ou commission relatives à tous droits généralement quelconques et en général aux opérations découlant de ce qui précède dans le cadre d'une société de participations financières.

La Société aura de plus pour objet la libre prestation de services Européen en tant qu'utilisateur de la reconnaissance des qualifications professionnelles via la Directive 2005/36/CE du Parlement Européen et du Conseil du 7 septembre 2005.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»;

4. Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter au niveau statutaire la possibilité de l'existence d'un associé unique et d'un administrateur unique et de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

5. Acceptation de la démission de la société IMMOMAGTIB en tant qu'administrateur de la Société;

6. Constatation et acceptation de la démission de Monsieur Jean RICHARD en tant qu'administrateur de la Société;

7. Nomination de Madame Sabrina RICHARD en tant qu'administrateur unique de la Société;

8. Acceptation de la démission de la société FIDUCIAIRE COMPTABLE COMPTAFISC Sàrl en tant que commissaire aux comptes de la Société;

9. Nomination de Monsieur Stany PIERRET en tant que commissaire aux comptes de la Société;

10. Divers.

La comparante a ensuite requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique constate que la Société n'a plus qu'un associé unique en la personne de Madame Sabrina RICHARD, pré-qualifiée.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «PROJECT TIME» en «PROJECT IMMO» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société prend comme dénomination sociale «PROJECT IMMO». »

Troisième résolution

L'associée unique décide d'élargir l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet social toutes opérations d'agent et de promoteur immobilier ainsi que les activités d'administrateur de biens et de syndic de copropriétés.

En tant qu'agent immobilier, la Société se livre ou prête son concours à:

- l'achat, la vente, l'échange, la location ou sous-location en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis;
- l'achat, la vente ou la location de fonds de commerce;
- la souscription, l'achat, la vente d'actions ou de parts de sociétés immobilières ou de tous autres titres conférant des droits réels immobiliers ou tous autres droits portant sur la propriété ou la jouissance de biens immobiliers.

En tant que promoteur immobilier, la Société fait réaliser par des hommes de l'art, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, des constructions immobilières destinées à la vente. Elle fait les démarches nécessaires à la réalisation de la construction ou de la transformation et à la commercialisation des locaux.

En tant qu'administrateur de biens, la Société gère des immeubles pour le compte des propriétaires. Elle perçoit les revenus des immeubles, en assure l'entretien, la conservation et l'amélioration dans le cadre fixé par les lois et règlements, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui.

Pour les immeubles en copropriété, elle remplit les fonctions de syndic, mandataire du syndicat. Elle assure l'exécution des dispositions du règlement de copropriété et des dispositions de l'assemblée générale; elle administre l'immeuble, pourvoit à sa conservation et à sa garde ainsi qu'à l'entretien des parties communes; elle détient et gère les fonds appartenant au syndicat.

La Société a également pour objet le commissionnement de ventes et de locations immobilières.

Elle a en outre pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte d'autrui ou en participation:

- d'effectuer toute prise de participation et d'achat d'actions;
- d'effectuer toute gestion de placement de prêt et d'emprunt;
- d'exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés ou associations;
- d'effectuer toutes opérations de mandat de gestion ou commission relatives à tous droits généralement quelconques et en général aux opérations découlant de ce qui précède dans le cadre d'une société de participations financières.

La Société aura de plus pour objet la libre prestation de services Européen en tant qu'utilisateur de la reconnaissance des qualifications professionnelles via la Directive 2005/36/CE du Parlement Européen et du Conseil du 7 septembre 2005.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en particulier par rapport à la possibilité introduite par le législateur par une loi du 25 août 2006 permettant de prévoir l'existence d'un associé unique et d'un administrateur unique au niveau des sociétés anonymes.

Au vu de ce qui précède, l'associée unique décide que lesdits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination sociale «PROJECT IMMO».

Art. 3. Objet. La Société a pour objet social toutes opérations d'agent et de promoteur immobilier ainsi que les activités d'administrateur de biens et de syndic de copropriétés.

En tant qu'agent immobilier, la Société se livre ou prête son concours à:

- l'achat, la vente, l'échange, la location ou sous-location en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis;
- l'achat, la vente ou la location de fonds de commerce;
- la souscription, l'achat, la vente d'actions ou de parts de sociétés immobilières ou de tous autres titres conférant des droits réels immobiliers ou tous autres droits portant sur la propriété ou la jouissance de biens immobiliers.

En tant que promoteur immobilier, la Société fait réaliser par des hommes de l'art, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, des constructions immobilières destinées à la vente. Elle fait les démarches nécessaires à la réalisation de la construction ou de la transformation et à la commercialisation des locaux.

En tant qu'administrateur de biens, la Société gère des immeubles pour le compte des propriétaires. Elle perçoit les revenus des immeubles, en assure l'entretien, la conservation et l'amélioration dans le cadre fixé par les lois et règlements, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui.

Pour les immeubles en copropriété, elle remplit les fonctions de syndic, mandataire du syndicat. Elle assure l'exécution des dispositions du règlement de copropriété et des dispositions de l'assemblée générale; elle administre l'immeuble, pourvoit à sa conservation et à sa garde ainsi qu'à l'entretien des parties communes; elle détient et gère les fonds appartenant au syndicat.

La Société a également pour objet le commissionnement de ventes et de locations immobilières.

Elle a en outre pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte d'autrui ou en participation:

- d'effectuer toute prise de participation et d'achat d'actions;
- d'effectuer toute gestion de placement de prêt et d'emprunt;
- d'exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés ou associations;
- d'effectuer toutes opérations de mandat de gestion ou commission relatives à tous droits généralement quelconques et en général aux opérations découlant de ce qui précède dans le cadre d'une société de participations financières.

La Société aura de plus pour objet la libre prestation de services Européen en tant qu'utilisateur de la reconnaissance des qualifications professionnelles via la Directive 2005/36/CE du Parlement Européen et du Conseil du 7 septembre 2005.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire (s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix, sauf restrictions prévues par la loi.

Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les uns avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et Débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.».

Cinquième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de la société IMMOMAGTIG, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville, R.C.S. B 147.213, en tant qu'administrateur de la Société et dont la démission a été déposée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés en date du 12 mai 2011.

L'associée unique décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes.

Sixième résolution

L'associée unique constate et décide d'accepter la démission, avec effet au 1^{er} mars 2012, de Monsieur Jean RICHARD, né le 23 février 1949 à Jamoigne (Belgique), demeurant à B-6700 Arlon, 44, rue François Bovesse, en tant qu'administrateur de la Société.

L'associé unique décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes.

Septième résolution

L'associée unique décide de nommer Madame Sabrina RICHARD, préqualifiée, en tant qu'administrateur unique de la Société.

La durée du mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Huitième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de la société FIDUCIAIRE COMPTABLE COMPTAFISC Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville, R.C.S. B 144.397, en tant que commissaire aux comptes de la Société et dont la démission a été déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés en date du 12 mai 2011.

L'associée unique décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes.

Neuvième résolution

L'associée unique décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société la personne suivante:

- Monsieur Stany PIERRET, expert-comptable, né le 22 novembre 1972 à Libramont-Chevigny (Belgique), demeurant professionnellement à L-9552 Wiltz, 5a, rue des Pêcheurs.

La durée du mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. RICHARD, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 25 mars 2013. Relation: DIE/2013/3817. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 avril 2013.

Référence de publication: 2013045225/366.

(130054684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Malouvag S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 161.124.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 11 avril 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur-Président, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 11 avril 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Pour MALOUVAG S.A.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013048023/22.

(130058725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Life Sciences Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.642.

—
RECTIFICATIF

La publication en date du 06.03.2013, portant la référence de publication L130038602 enregistré le 06.03.2013, déposée au RCS le 06.03.2013 fait l'objet d'une rectification, il y a lieu de lire:

Par décision du Conseil d'administration, prise par voie circulaire, Madame Pilar SANROMA-VIRGILI, 117D, High Street, Harston, CB 22 7 QB, Cambridgeshire, Royaume Uni, a été cooptée au Conseil d'Administration au poste d'Administrateur de catégorie A avec effet rétroactif au 28 décembre 2012 en remplacement de Monsieur Joan SANROMA, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 12 AVR. 2013.

Pour: LIFE SCIENCES INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Christine Racot / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013048000/21.

(130058097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Merrill Lynch Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 70.315.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.670.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 mars 2013

En date du 20 mars 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Gérard Fabry, en tant que gérant, avec effet au 15 mars 2013;
- d'accepter la démission de Monsieur Steen Foldberg, en tant que gérant, avec effet au 15 mars 2013.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Conseil de gérance:

Monsieur Raymond Blokland

Monsieur Monuhar Ullah

Monsieur Matthew Fitch

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Merrill Lynch Group Inc.

Référence de publication: 2013048014/20.

(130058980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Lux-Distri-Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 131.805.

—
Il résulte des résolutions adoptées le 5 avril 2013 par l'associé unique de la Société que les personnes suivantes ont démissionné de leurs postes respectifs avec effet au 5 avril 2013:

- Mrs. Anne LHOTE;
- Mr. Guillaume PERRUCHOT;
- Mr. Gregory TJOENS;
- MR. Tanguy SCHMITZ.

Il résulte des mêmes résolutions adoptées le 5 avril 2013 que la personne morale suivante a été nommée avec effet au 5 avril 2013 et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels 2017:

- Beta Active Pi Pharma Limited., société à responsabilité limitée (private limited liability company), existante selon les lois d'Irlande, ayant son siège social à Laurence Street 26, Drogheda 041, Louth, Ireland et enregistrée avec le registre de commerce et des sociétés d'Irlande sous le numéro 487476 en tant qu'administrateur unique;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013047986/20.

(130058567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

IRE UK III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.696.

—
Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses des Gesellschafters vom 1. Februar 2013

Der Gesellschafter hat am 1. Februar 2013 beschlossen,

1. Frau Sandra Richter als Geschäftsführerin mit Wirkung zum 1. Februar 2013 abzurufen;

2. Herr Thilo Hapke, 'Associate - Fund Operating Management', geboren am 26. November 1980 in Sigmaringen, Deutschland, geschäftsansässig in Maffeistrasse 3, 80333 München, Deutschland, mit Wirkung zum 1. Februar 2013 auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer zu ernennen;

Référence de publication: 2013047946/14.

(130058938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Moore Emerging Markets, (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.574.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 13 mars 2013

Il résulte des décisions écrites de l'associé unique de la Société (l'«Associé Unique») la décision suivante (traduction libre):

- L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Lawrence Noe, gérant.

- L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Paul Reeve Stimson, né le 25 septembre 1949 dans l'Etat du Michigan, aux Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1, Curzon Street, à Londres W1J 5HA, au Royaume-Uni, en qualité de gérant de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Lawrence Noe, gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Pour extrait analytique conforme

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

NEW YORK, 2nd APRIL 2013.

Pour extrait analytique conforme

Paul Reeve Stimson

Référence de publication: 2013048019/23.

(130058115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Julius Baer Investment Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 31.070.

—
EXTRAIT

Suite à un contrat de transfert de parts sociales en date du 1^{er} avril 2013, il est à noter que les associés:

- Merrill Lynch International Holdings Inc., une société régie par les lois de Delaware, avec siège social au 1209, Orange Street 19801 Wilmington, Delaware, USA, et immatriculée auprès du registre de Delaware sous le numéro 0939453,

- Merrill Lynch International Incorporated, une société régie par les lois de Delaware, avec siège social au 1209, Orange Street 19801 Wilmington, Delaware, USA, et immatriculée auprès du registre de Delaware sous le numéro 0825826, ont transféré la totalité de leurs parts sociales à Julius Baer Group Ltd., une société régie par les lois de Zurich (Suisse), avec siège social au Bahnhofstrasse 36, 8001 Zurich, Suisse, et immatriculée auprès du registre de Zurich sous le numéro CH-020.3.033.970-7.

A la suite de cette opération, les 50.000 parts sociales de la Société sont toutes détenues par Julius Baer Group Ltd. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Julius Baer Investment Services S.à r.l.

Référence de publication: 2013047951/20.

(130058797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Aguila 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.692.

L'adresse professionnelle de l'administrateur David Richy a changé et se trouve désormais au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048377/11.

(130059211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Tempus Holdings A S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.132.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société le 6 mars 2013

Les associés de la Société ont pris acte le 6 mars 2013 de la démission de M. Edmund Taylor comme gérant de catégorie B de la Société avec effet au 6 mars 2013.

Par ailleurs, les associés de la Société ont pris acte le 6 mars 2013 de la nomination de la personne suivante comme gérant de catégorie B de la Société en remplacement de M. Edmund Taylor:

- M. Kunal Doshi, gérant de catégorie B, né le 4 septembre 1980 à Mumbai, République d'Inde, demeurant professionnellement au Eleven Madison Avenue, 10010-3629 New York, Etats Unis d'Amérique

avec effet au 6 mars 2013 et pour une période expirant le jour de la réunion de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2019.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est désormais constitué des gérants suivants, tous élus pour une période expirant le jour de la réunion de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2019:

- M. Patrick Steinhauser, gérant de catégorie A;
- M. Jordi Goetstouwers, gérant de catégorie A;
- M. Juan Pepa, gérant de catégorie A;
- M. Francis H. Dyckman, gérant de catégorie B; et
- M. Kunal Doshi, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013048221/27.

(130058669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

IF 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048685/9.

(130059566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

IF Three Log 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.317.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 08 avril 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013048670/18.

(130059567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

IF Log 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.302.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 08 avril 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013048668/18.

(130059563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

IF Three Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.328.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 08 avril 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013048673/18.

(130059101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

IF Three 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.316.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 08 avril 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013048675/18.

(130059569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

ING Lux-Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 140.387.

EN COMPLEMENT DU DEPOT N°L130057387 DEPOSE EN DATE DU 11/04/2013

Extrait de procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 15 mars 2013

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Rik VANDENBERGHE de son poste d'Administrateur, avec effet à l'issue du présent conseil.

Le Conseil décide de coopter Monsieur Luc VERBEKEN, avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch L-1470 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Rik VANDENBERGHE démissionnaire. Il exercera son mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Le Conseil nomme Monsieur Luc VERBEKEN, Président du Conseil d'Administration pour la même durée que son mandat d'Administrateur.

Pour la société ING Lux-Ré S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013048701/18.

(130059357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

INFORMATION TECHNOLOGIES & TELECOMMUNICATIONS SARL, en abrégé IT&T SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7222 Walferdange, 18, rue de Dommeldange.

R.C.S. Luxembourg B 169.290.

Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 06 avril 2013

Il résulte de cette assemblée générale extraordinaire:

1. Acceptation de la démission du poste de Gérant Administratif de Monsieur KRIEGER Jean-Claude, demeurant professionnellement à 18, Rue de Dommeldange à L-7222 Walferdange, né à Luxembourg, le 19 juillet 1968 à la date du 27/02/2013.

Luxembourg, le 06 avril 2013.

Pour extrait conforme

IT & T SARL

REISDORF Steve / POST Jean-Paul

Gérant administratif / Gérant technique

Référence de publication: 2013048699/18.

(130059697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

IG TOP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.073.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 08 avril 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

3. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013048689/18.

(130059561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

IF Two Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.329.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 08 avril 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

3. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013048682/18.

(130059080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

1stAMG S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 143.838.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013046519/10.

(130056669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.
